

COMMUNE

ST MAURICE DE GOURDANS

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 31 MAI 2023**

D.AG.23-03-06

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Mme Saint-Genis, adjointe en charge de la vie sociale et culturelle et à la communication

Nombre de Conseillers en exercice :23

Nombre de Conseillers présents et représentés :20

Délibération réceptionnée en Préfecture le :06/06/2023

Délibération publiée le :06/06/2023

Le trente et un mai deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil Municipal de la ville de Saint-Maurice de Gourdans, dûment convoqué en séance officielle le vingt-trois mai deux mille vingt-trois, s'est réuni dans la salle des fêtes, sous la présidence de Fabrice VENET, Maire.

PRÉSENTS :

Fabrice VENET, Marie-Claude REGACHE, Jean-Claude RAPPY, Vanessa OLLIER, Jean-Michel MASSON, Myriam SAINT-GENIS, Thierry LONGCHAMP, Martine PAVAILLER, Michel MITANNE, Nathalie LLAMBRICH, Denise BOUVIER, Yves VENÇON, Jérôme ARRAMBOURG, Marc PUYPE, Estelle SEGURA ; Loïc CALARD ; Sandrine CROST ; Catherine BA.

ONT DONNÉ PROCURATION : Didier BRAU (*pouvoir à Marie-Claude REGACHE*), Julien PERRIN (*pouvoir à Jean-Michel MASSON*)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) : Samuèle SALMON

ABSENTE : Delphyne GISSIEN, Camille PUYPE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Myriam SAINT-GENIS

OBJET : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA BIBLIOTHEQUE

Rapporteur : Mme Saint-Genis, adjointe en charge de la vie sociale et culturelle et à la communication

Vu la délibération du 10 juin 2021 modifiant le règlement intérieur de la bibliothèque municipale,

Considérant que la commune signe une nouvelle convention de partenariat avec le Département de l'Ain,

Considérant que suite à cette nouvelle convention, il convient de mettre à jour le règlement intérieur,

Sur rapport de Mme Saint-Genis, adjointe en charge de la vie sociale et culturelle et à la communication, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le nouveau règlement intérieur de la Bibliothèque

Mme Vanessa OLLIER, étant bénévole, ne prend pas part aux débats ni au vote.

Pour : 19 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0 voix

Le secrétaire de séance,
Myriam SAINT-GENIS

Pour extrait conforme
Le Maire
Fabrice VENET